



Statuts du Centre Thucydide

Article 1er - Objet

Le Centre Thucydide est le centre de recherche (« think tank ») de l'Université Paris II Panthéon-Assas dans le domaine des relations internationales. Il est une des composantes du Pôle international de l'Université. Le Centre Thucydide s'intéresse plus particulièrement aux axes de recherche suivants : politiques internationales, paix et sécurité internationales, justice pénale internationale et études stratégiques.

Article 2 - Activités

Le Centre Thucydide est le laboratoire d'accueil des étudiants inscrits dans les formations dirigées ou codirigées par ses membres, à savoir le Master 1 & 2 Relations internationales ainsi que le Master 2 Justice pénale internationale.

Le Centre Thucydide conduit, en toute indépendance, une politique de recherche soutenue (individuelle et collective), dans la mesure des moyens humains et financiers mis à sa disposition, qui se traduit notamment par la publication de nombreux ouvrages ou périodiques (dont l'*Annuaire français de relations internationales*) et par l'organisation régulière de conférences internationales. L'ensemble peut être conduit seul ou en partenariat avec d'autres instituts, avec le soutien d'agences françaises ou européennes de financement sur projet.

Article 3 - Rattachement.

Tout professeur ou maître de conférences peut, dans le cadre de ses activités de recherche, demander son rattachement à titre principal au Centre Thucydide. L'opportunité de ce rattachement est jugée à l'aune des thématiques de recherches que le chercheur souhaite approfondir. Il est décidé par le directeur du Centre.

Aux côtés des professeurs et maîtres de conférences rattachés à titre principal au laboratoire se trouvent des « chercheurs associés », professionnels ou universitaires, qui souhaitent effectuer une activité de recherche en lien avec le Centre Thucydide. Un statut de « chercheur associé » au Centre Thucydide est proposé aux personnes intéressées qui doivent signer la charte correspondante.

Article 4 - Direction

Le Centre Thucydide est dirigé par un Directeur nommé pour un mandat renouvelable d'une durée de 5 ans. Le Directeur est choisi parmi les professeurs de l'Université Paris 2 membres du Centre Thucydide. Il est élu par l'Assemblée générale, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Sa nomination est ensuite proposée à la Commission de la recherche du conseil académique de l'Université, qui émet un avis, puis approuvée par le Président de l'Université.

Article 5 - Conseil d'orientation

Le Conseil d'orientation est composé des professeurs et maître de conférences rattachés à titre principal au Centre Thucydide et de dix personnalités extérieures choisies par le directeur. Le Conseil d'orientation se réunit une fois par an pour entendre le rapport d'activités présenté par le directeur et faire toute proposition et recommandation qu'il jugerait utile afin de soutenir les activités du Centre Thucydide. Le Conseil d'orientation est présidé par un des prédécesseurs du directeur en fonction du Centre Thucydide.

Article 6 – Assemblée générale

L'Assemblée générale rassemble les professeurs, maîtres de conférences et doctorants rattachés à titre principal au Centre Thucydide ainsi que les « chercheurs associés ». Peuvent en outre être invités les personnels administratifs œuvrant pour le Centre Thucydide, les professeurs invités ou les anciens professeurs et maîtres de conférence un temps rattachés au Centre à titre principal.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois tous les deux mois sous le format dit de « réunion doctorale ». Les projets de recherche du Centre y sont présentés et discutés. Les doctorants exposent également, à tour de rôle, l'avancée de leur thèse. D'autres points liés à la vie et à l'œuvre du Centre peuvent aussi être examinés.

Une fois par an, traditionnellement en juin, le Directeur du Centre Thucydide soumet à l'Assemblée générale un bilan de l'action du centre.

Article 7 – Secrétaire général

Le Secrétaire général du Centre Thucydide est choisi parmi les doctorants du Centre Thucydide. Il est élu par l'Assemblée générale, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Le Secrétaire général prête son concours à toutes les activités du Centre. Il a également la responsabilité des stagiaires conventionnés qui sont recrutés par le Directeur. Il peut être assisté par un personnel administratif qui serait mis à la disposition du Centre par l'Université.

Article 8 - Modifications

Une fois adoptée par l'Assemblée générale, les présents statuts sont proposés aux conseils compétents de l'Université. Toute modification doit être adoptée en Assemblée générale, à la majorité qualifiée des deux tiers des présents.

Statuts présentés, discutés et adoptés par l'Assemblée générale du Centre Thucydide, le vendredi 21 juin 2019.